



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'économie et du travail

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 42, Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail
(Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbaux des séances des 8, 15, 20 et 21 février 2024

2024

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE JEUDI 8 FÉVRIER 2024.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	1
MOTIONS PRÉLIMINAIRES	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	3
DEUXIÈME SÉANCE, LE JEUDI 15 FÉVRIER 2024.....	5
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite).....	5
TROISIÈME SÉANCE, LE MARDI 20 FÉVRIER 2024	8
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite).....	8
QUATRIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 21 FÉVRIER 2024	17
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite).....	17
REMARQUES FINALES	20
REMARQUES FINALES (suite).....	20

ANNEXES

- I. Amendements adoptés
- II. Amendements non adoptés
- III. Documents déposés

Première séance, le jeudi 8 février 2024

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n°42, Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail (Ordre de l'Assemblée le 7 février 2024)

Membres présents :

M^{me} Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel), présidente de séance
M. Boulet (Trois-Rivières), ministre du Travail
M^{me} Caron (La Pinière) en remplacement de M^{me} Lakhoyan Olivier (Chomedey)
M. Dufour (Abitibi-Est)
M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de travail
M^{me} Mallette (Huntingdon) en remplacement de M^{me} D'Amours (Mirabel)
M. Morin (Acadie) en remplacement de M^{me} Cadet (Bourassa-Sauvé)
M^{me} Poulet (Laporte) en remplacement de M. Tremblay (Dubuc)
M^{me} Tremblay (Hull)

Autre député présent :

M. Paradis (Jean-Talon)

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 36, M^{me} Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

M^{me} la présidente dépose le document coté CET-045 (annexe III).

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Boulet (Trois-Rivières), M. Morin (Acadie), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Paradis (Jean-Talon) et M^{me} Caron (La Pinière) font des remarques préliminaires.

MOTIONS PRÉLIMINAIRES

À 12 h 07, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) propose :

QU'en vertu de l'article 244 de nos règles de procédure, la Commission de l'économie et du travail, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 42, Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail, tiens des consultations particulières et qu'à cette fin elle entende les groupes suivants :

- Fédération autonome de l'enseignement;
- Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec;
- Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux;
- Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec;
- Centrale des syndicats démocratiques;
- ainsi que tout autre groupe jugé pertinent par la Commission.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Caron (La Pinière), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) et M. Morin (Acadie) - 3.

Contre : M. Boulet (Trois-Rivières), M. Dufour (Abitibi-Est), M^{me} Mallette (Huntingdon), M^{me} Poulet (Laporte) et M^{me} Tremblay (Hull) - 5.

Abstention : M^{me} Boivin Roy (Anjou-Louis-Riel) - 1.

La motion est rejetée.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Il est convenu d'étudier les articles du projet de loi par sujet.

À 12 h 31, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Une discussion s'engage.

Sujet 1 : Loi sur la santé et la sécurité du travail (article 33)

Article 33 : Un débat s'engage.

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 h 04, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'article 33 est adopté.

Sujet 2 : Code du travail (articles 1 et 2)

Article 0.1 : M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) - 1.

Contre : M. Boulet (Trois-Rivières), M^{me} Caron (La Pinière), M. Dufour (Abitibi-Est), M^{me} Mallette (Huntingdon), M. Morin (Acadie), M^{me} Poulet (Laporte) et M^{me} Tremblay (Hull) - 7.

Abstention : M^{me} Boivin Roy (Anjou-Louis-Riel) - 1.

L'amendement est rejeté.

Article 1 : Un débat s'engage.

À 16 h 02, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

Le débat se poursuit.

M. Morin (Acadie) propose l'amendement coté Am b (annexe II).

À 16 h 18, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 16 h 29, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Le débat se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M. Morin (Acadie) retire l'amendement coté Am b.

À 16 h 30, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Nathalie Belhumeur

Sylvie D'Amours

NB/ws

Québec, le 8 février 2024

Deuxième séance, le jeudi 15 février 2024

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n°42, Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail (Ordre de l'Assemblée le 7 février 2024)

Membres présents :

M^{me} D'Amours (Mirabel), présidente

M^{me} Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel)

M. Boulet (Trois-Rivières), ministre du Travail

M. Dufour (Abitibi-Est)

M^{me} Caron (La Pinière) en remplacement de M^{me} Lakhoyan Olivier (Chomedey)

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de travail

M^{me} Mallette (Huntingdon) en remplacement de M^{me} Tremblay (Hull)

M. Morin (Acadie) en remplacement de M^{me} Cadet (Bourassa-Sauvé)

M. Tremblay (Dubuc)

Autre député présent :

M. Paradis (Jean-Talon)

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 20, M^{me} D'Amours (Mirabel) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

M^{me} la présidente dépose le document coté CET-046 (annexe III).

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 2 : Code du travail (articles 1 et 2) (suite)

Article 1 (suite) : Un débat s'engage.

À 11 h 31, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

M. Boulet (Trois-Rivières) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 1, amendé, est adopté.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Sujet 3 : Loi sur les normes du travail (articles 18 à 20, 17, 21 à 23, 26, 24, 25, 27 et 28)

Article 18 : M. Boulet (Trois-Rivières) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

À 12 h 36, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 33 minutes.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) propose l'amendement coté Am c (annexe II).

M^{me} la présidente y apporte une correction de forme.

Un débat s'engage.

Avec le consentement de la Commission, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) retire l'amendement coté Am c.

À 12 h 59, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 13 minutes.

À 12 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 h 03, la Commission reprend ses travaux.

M. Boulet (Trois-Rivières) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Après débat, l'article 18, amendé, est adopté.

Article 19 : M. Boulet (Trois-Rivières) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

À 15 h 01, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 10 minutes.

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 19, amendé, est adopté.

Article 20 : Après débat, l'article 20 est adopté.

Article 17 : Après débat, l'article 17 est adopté.

À 16 h 20, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Article 17.1 : M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) propose l'amendement coté Am d (annexe II).

M^{me} la présidente y apporte une correction de forme.

Un débat s'engage.

À 16 h 30, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 20 février 2024, à 9 h 45.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Nathalie Belhumeur

Sylvie D'Amours

NB/ws

Québec, le 15 février 2024

Troisième séance, le mardi 20 février 2024

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n°42, Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail (Ordre de l'Assemblée le 7 février 2024)

Membres présents :

M^{me} D'Amours (Mirabel), présidente

M^{me} Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel)

M. Boulet (Trois-Rivières), ministre du Travail

M^{me} Caron (La Pinière) en remplacement de M^{me} Lakhoyan Olivier (Chomedey)

M. Dufour (Abitibi-Est)

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de travail

M^{me} Mallette (Huntingdon) en remplacement de M. Tremblay (Dubuc)

M. Morin (Acadie) en remplacement de M^{me} Cadet (Bourassa-Sauvé)

M^{me} Poulet (Laporte) en remplacement de M. Martel (Nicolet–Bécancour)

M^{me} Tremblay (Hull)

Autre député présent :

M. Paradis (Jean-Talon)

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 45, M^{me} D'Amours (Mirabel) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 3 : Loi sur les normes du travail (articles 18 à 20, 17, 21 à 23, 26, 24, 25, 27 et 28) (suite)

Article 17.1 (suite) : Après débat, l'amendement coté Am d (annexe II) est mis aux voix. À la demande de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) - 1.

Contre : M^{me} Boivin Roy (Anjou-Louis-Riel), M. Boulet (Trois-Rivières), M^{me} Caron (La Pinière), M. Dufour (Abitibi-Est), M^{me} Mallette (Huntingdon), M. Morin (Acadie), M^{me} Poulet (Laporte) et M^{me} Tremblay (Hull) - 8.

Abstention : M^{me} D'Amours (Mirabel) - 1.

L'amendement est rejeté.

Article 21 : Après débat, l'article 21 est adopté.

Article 22 : Après débat, l'article 22 est adopté.

Article 22.1 : M. Morin (Acadie) propose l'amendement coté Am e (annexe II).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Morin (Acadie), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Caron (La Pinière), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) et M. Morin (Acadie) - 3.

Contre : M^{me} Boivin Roy (Anjou-Louis-Riel), M. Boulet (Trois-Rivières), M. Dufour (Abitibi-Est), M^{me} Mallette (Huntingdon), M^{me} Poulet (Laporte) et M^{me} Tremblay (Hull) - 6.

Abstention : M^{me} D'Amours (Mirabel) - 1.

L'amendement est rejeté.

Article 23 : Un débat s'engage.

M. Morin (Acadie) propose l'amendement coté Am f (annexe II).

L'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Morin (Acadie), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Caron (La Pinière), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) et M. Morin (Acadie) - 3.

Contre : M^{me} Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel), M. Boulet (Trois-Rivières), M. Dufour (Abitibi-Est), M^{me} Mallette (Huntingdon), M^{me} Poulet (Laporte) et M^{me} Tremblay (Hull) - 6.

Abstention : M^{me} D'Amours (Mirabel) - 1.

L'amendement est rejeté.

L'article 23 est adopté.

Article 26 : Après débat, l'article 26 est adopté.

Article 24 : Après débat, l'article 24 est adopté.

Article 24.1 : M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) propose l'amendement coté Am g (annexe II).

Un débat s'engage.

À 10 h 57, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 12 minutes.

Le débat se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) retire l'amendement coté Am g.

Article 25 : Un débat s'engage.

À 11 h 34, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Boulet (Trois-Rivières) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Après débat, l'article est mis aux voix. À la demande de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel), M. Boulet (Trois-Rivières), M^{me} Caron (La Pinière), M. Dufour (Abitibi-Est), M^{me} Mallette (Huntingdon), M. Morin (Acadie), M^{me} Poulet (Laporte) et M^{me} Tremblay (Hull) - 8.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} D'Amours (Mirabel) et M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) - 2.

L'article 25, amendé, est adopté.

Article 27 : L'article 27 est adopté.

Article 28 : Après débat, l'article 28 est adopté.

Sujet 4 : Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail (articles 29 à 31)

Article 29 : Après débat, l'article 29 est adopté.

Article 30 : L'article 30 est adopté.

Article 31 : Après débat, l'article 31 est adopté.

Sujet 5 : Loi sur le statut professionnel des artistes en arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène (articles 39 à 41)

Article 39 : Après débat, l'article 39 est adopté.

Article 40 : Après débat, l'article 40 est adopté.

Article 41 : Après débat, l'article 41 est adopté.

Sujet 6 : Loi sur la santé et la sécurité du travail (articles 34 à 38)

Article 34 : Un débat s'engage.

À 12 h 23, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'article 34 est adopté.

Article 35 : Un débat s'engage.

À 12 h 29, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 18, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

À 15 h 25, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'article 35 est adopté.

Article 36 : L'article 36 est adopté.

Article 37 : L'article 37 est adopté.

Une discussion s'engage.

Article 38 : L'article 38 est adopté.

Sujet 7 : Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (article 32)

Article 32 : Après débat, l'article 32 est adopté.

Sujet 8 : Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (articles 3 à 16)

Article 3 : Un débat s'engage.

À 15 h 52, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 3.1 : M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) propose l'amendement coté Am h (annexe II).

Après débat, l'amendement est rejeté.

Article 4 : Un débat s'engage.

À 16 h 20, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

M. Morin (Acadie) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Morin (Acadie), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel), M. Boulet (Trois-Rivières), M^{me} Caron (La Pinière), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Morin (Acadie), M^{me} Poulet (Laporte) et M^{me} Tremblay (Hull) - 7.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} D'Amours (Mirabel) - 1.

L'amendement est adopté.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) propose l'amendement coté Am i (annexe II).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Caron (La Pinière), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) et M. Morin (Acadie) - 3.

Contre : M^{me} Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel), M. Boulet (Trois-Rivières), M. Dufour (Abitibi-Est), M^{me} Poulet (Laporte) et M^{me} Tremblay (Hull) - 5.

Abstention : M^{me} D'Amours (Mirabel) - 1.

L'amendement est rejeté.

Après débat, l'article 4, amendé, est adopté.

Article 5 : Un débat s'engage.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) propose l'amendement coté Am j (annexe II).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) - 1.

Contre : M^{me} Boivin Roy (Anjou-Louis-Riel), M. Boulet (Trois-Rivières), M^{me} Caron (La Pinière), M. Dufour (Abitibi-Est), M^{me} Poulet (Laporte) et M^{me} Tremblay (Hull) - 6.

Abstention : M^{me} D'Amours (Mirabel) - 1.

L'amendement est rejeté.

L'article 5 est adopté.

Article 6 : Un débat s'engage.

À 17 h 32, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'article 6 est adopté.

Article 7 : Après débat, l'article 7 est adopté.

Article 8 : Un débat s'engage.

À 18 h 10, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 12 minutes.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) propose l'amendement coté Am k (annexe II).

Après débat, l'amendement est rejeté.

Après débat, l'article 8 est adopté.

À 18 h 35, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Article 8.1 : M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) propose l'amendement coté Am l (annexe II).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) - 1.

Contre : M^{me} Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel), M. Boulet (Trois-Rivières), M^{me} Caron (La Pinière), M. Dufour (Abitibi-Est), M. Morin (Acadie), M^{me} Poulet (Laporte) et M^{me} Tremblay (Hull) - 7.

Abstention : M^{me} D'Amours (Mirabel) - 1.

L'amendement est rejeté.

Article 9 : Après débat, l'article 9 est adopté.

Article 10 : Après débat, l'article 10 est adopté.

Article 11 : L'article 11 est adopté.

À 18 h 55, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Article 11.1 : M. Boulet (Trois-Rivières) propose l'amendement coté Am m (annexe II).

Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement introduisant le nouvel article 11.1.

Article 12 : M. Boulet (Trois-Rivières) propose l'amendement coté Am 7 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 12, amendé, est adopté.

Article 13 : M. Boulet (Trois-Rivières) propose l'amendement coté Am 8 (annexe I).

L'amendement est adopté et l'article 13 est donc retiré.

Article 13.1 : M. Morin (Acadie) propose l'amendement coté Am n (annexe II).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Morin (Acadie), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Caron (La Pinière), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) et M. Morin (Acadie) - 3.

Contre : M^{me} Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel), M. Boulet (Trois-Rivières), M. Dufour (Abitibi-Est), M^{me} Poulet (Laporte) et M^{me} Tremblay (Hull) - 5.

Abstention : M^{me} D'Amours (Mirabel) - 1.

L'amendement est rejeté.

À 19 h 13, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) propose l'amendement coté Am o (annexe II).

À 19 h 15, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Nathalie Belhumeur

Sylvie D'Amours

NB/ws

Québec, le 20 février 2024

Quatrième séance, le mercredi 21 février 2024

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 42, Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail (Ordre de l'Assemblée le 7 février 2024)

Membres présents :

M^{me} D'Amours (Mirabel), présidente

M^{me} Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel)

M. Boulet (Trois-Rivières), ministre du Travail

M^{me} Caron (La Pinière) en remplacement de M^{me} Lakhoyan Olivier (Chomedey)

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de travail

M. Martel (Nicolet–Bécancour)

M^{me} Mallette (Huntingdon) en remplacement de M. Tremblay (Dubuc)

M. Morin (Acadie) en remplacement de M^{me} Cadet (Bourassa-Sauvé)

M^{me} Poulet (Laporte) en remplacement de M. Dufour (Abitibi-Est)

M^{me} Tremblay (Hull)

Autre député présent :

M. Paradis (Jean-Talon)

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 17, M^{me} D'Amours (Mirabel) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Sujet 8 : Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (articles 3 à 16) (suite)

Article 13.1 (suite) : Après débat, l'amendement coté Am o (annexe II) est mis aux voix.

À la demande de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) - 1.

Contre : M^{me} Boivin Roy (Anjou-Louis-Riel), M. Boulet (Trois-Rivières), M^{me} Caron (La Pinière), M^{me} Mallette (Huntingdon), M. Martel (Nicolet-Bécancour), M. Morin (Acadie) et M^{me} Poulet (Laporte) - 7.

Abstention : M^{me} D'Amours (Mirabel) - 1.

L'amendement est rejeté.

Article 14 : Après débat, l'article 14 est adopté.

Article 15 : Après débat, l'article 15 est adopté.

Article 16 : Après débat, l'article 16 est adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'amendement introduisant le nouvel article 11.1.

Article 11.1 (suite) : Un débat s'engage.

À 11 h 50, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

Un débat s'engage.

À 12 heures, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Le débat se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) retire le sous-amendement coté Sam a.

Le débat se poursuit.

À 12 h 23, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) propose le sous-amendement coté Sam 1 (annexe I).

Le sous-amendement est adopté.

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 11.1 est donc adopté.

Il est convenu d'étudier de nouveau l'article 40 adopté précédemment.

Article 40 (suite) : M. Boulet (Trois-Rivières) propose l'amendement coté Am 10 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 40, amendé, est adopté.

Une discussion s'engage.

Article 42 : Après débat, l'article 42 est adopté.

Article 43 : L'article 43 est adopté.

Article 43.1 : M. Boulet (Trois-Rivières) propose l'amendement coté Am 11 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 43.1 est donc adopté.

Articles 44 et 45 : Les articles 44 et 45 sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Sur motion de M^{me} D'Amours (Mirabel), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

M^{me} D'Amours (Mirabel) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Paradis (Jean-Talon), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) et M. Morin (Acadie) font des remarques finales.

À 13 h 01, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 02, la Commission reprend ses travaux.

REMARQUES FINALES (suite)

M^{me} Caron (La Pinière) et M. Boulet (Trois-Rivières) font des remarques finales.

À 15 h 14, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Nathalie Belhumeur

Sylvie D'Amours

NB/ws

Québec, le 21 février 2024

ANNEXE I

Amendements adoptés

ANNEXE II

Amendements non adoptés

ANNEXE III

Documents déposés

Documents déposés

Séance du 8 février 2024

Syndicat québécois de la construction. Mémoire sur le projet de loi no 42, Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail CET-045

Séance du 15 février 2024

Fédération du personnel de soutien scolaire - Centrale des syndicats du Québec. Mémoire sur le projet de loi no 42, Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail CET-046

Séance du 21 février 2024

M^{me} Caron (La Pinière). Rapport de recherche, pour une pleine protection des travailleuses employées via le programme québécois d'Allocation directe/Chèque emploi-service. CET-047